

NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS POUR LES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS NÉCESSITANT UN AMÉNAGEMENT DE LA SCOLARITÉ

La scolarité de votre enfant peut nécessiter certains aménagements. Ils sont cadrés par différents documents administratifs, en fonction de la situation de l'élève ou de l'étudiant¹.

Elève ou étudiant en situation de handicap : Sont concernés les candidats qui présentent, au moment des épreuves, un handicap tel que défini à l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles dont la rédaction est la suivante : « *constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant* ».

→ Ces cas relèvent du projet personnalisé de scolarisation (PPS). Procédure encadrée la MDPH, organisme qui valide la reconnaissance du handicap. La famille saisit la MDPH avec l'aide éventuelle de l'enseignant référent.

Elève ou étudiant qui nécessite la prise de traitement médicaux (ex : pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies, diabète...)

→ Ces cas relèvent du projet d'accueil individualisé (PAI). Mise en place directement auprès des infirmières du lycée. Une validation de ce PAI aura lieu chaque année.


Elève ou étudiant qui nécessite un aménagement ou des adaptations pédagogiques en raison de troubles spécifiques des apprentissages notamment : troubles dys. : dyslexie, dysorthographe, dysphagie, dyspraxie, TDAH, ...

→ Ces cas relèvent d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP). (page 2)

Fonctions cognitives et troubles dys

Les dysfonctionnements des fonctions cognitives altèrent :

- Le langage écrit (lecture, écriture) => **dyslexie**
=> **dysorthographe**
- Le langage oral => **dysphasie** (troubles du langage oral/TLO)
- Le geste => **dyspraxies** (troubles du développement de la coordination/TDC)
=> **dysgraphie**
- Le langage numérique => **dyscalculie** (troubles des fonctions logico-mathématiques)



Fonctions cognitives et troubles dys

D'autres troubles affectent des fonctions transversales comme

- L'attention => **TDAH** (troubles attentionnels avec ou sans hyperactivité)
- La mémoire => **dysmnésies**
- Un ensemble de fonctions : attention, planification, mémoire de travail, inhibition => **syndrome dys-exécutif**

→ Les candidats qui souhaitent bénéficier d'aménagements des conditions d'examen doivent faire la demande d'aménagement d'épreuves (AE).² (page 2 et suivantes). Dossier à constituer obligatoirement pour les élèves de première pour le passage des examens et en complément du PAP (ou PAI ou PPS - cas beaucoup rare).

¹ Note de service du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (DGER/SDPFE/2023-694 - 07/11/2023) (présente les procédures susceptibles d'être mises en place lors de l'organisation des examens de l'enseignement technique et professionnel agricole pour les candidats présentant un handicap et certains besoins éducatifs particuliers, en application des articles D.815-1 à D.815-6 du code rural et de la pêche maritime (CRPM).

² Conformément aux articles D.815-1 à D.815-6 du CRPM à l'aide des formulaires disponibles sur [CHLOROFIL](#).

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (PAP)

Comment mettre en place le PAP

- 1- Le PAP est pré-rempli avec l'élève par le professeur principal, en accord avec l'équipe pédagogique puis il est transmis à la famille par le biais de l'élève.
 - 2- Le PAP est ensuite validé et signé par les représentants légaux et l'élève. *
- ATTENTION : le document signé doit être retourné dans les plus brefs délais (avant les vacances de la Toussaint). Il est ensuite stocké dans l'établissement.

* Si désaccord avec l'avis de l'équipe pédagogique, veuillez contacter le professeur principal pour d'éventuelles modifications.

Les PAP sont reconduits chaque année scolaire mais une validation et signature des représentants légaux est nécessaire.

LYCÉE

Adaptations et aménagements à mettre en place en fonction des besoins de l'élève

Les aménagements et adaptations mis en œuvre en cours d'année doivent être cohérents et compatibles avec les dispositions des articles D. 315-32 du code de l'éducation relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement scolaire et les dispositions de l'arrêté n°2005-1417 du 21 décembre 2005 relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement supérieur. L'ensemble des items n'est pas à renseigner. Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher.

Pour toutes les disciplines	Discipline		
	Discipline	Primaire	Secondaire
Proposer des supports écrits adaptés et agrandis (par exemple ARIAL 14)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Limiter la copie (synthèse du cours photocopié)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre en place un surlin (grille de notes, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aider à la mise en place de méthodes de travail, ne pas hésiter à avoir recours à des systèmes d'organisation répétitifs, utiliser des notes vierges de couleur par exemple	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Faciliter l'apprentissage des règles en proposant à l'élève des moyens mnémotechniques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utiliser l'espace numérique de travail (cahier de texte individuel, de groupe, de la classe)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prendre en compte les contraintes associées (fatigue, lenteur, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations) dans toutes les disciplines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilisation de l'informatique			
Permettre l'utilisation de l'ordinateur et de la tablette	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Permettre l'utilisation d'une clé USB	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Permettre l'utilisation de logiciel ou d'application spécifique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Evaluations			
Ne pas pénaliser les erreurs (orthographe grammaticale, d'usage) et le soin dans les travaux écrits	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accorder un temps majoré	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diminuer le nombre d'exercices, de questions le cas échéant, lorsque la mise en place	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Du temps majoré n'apparaît pas possible ou souhaitable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Privilégier les évaluations sur le mode oral	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ne pas pénaliser le manque de participation à l'oral (ou les difficultés)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Devoirs			
Donner moins d'exercices à faire tout en maintenant le niveau d'exigence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aider à la mise en place de méthode de travail (apprendre à s'organiser accompagnement personnalisé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Aménagements mis en place sans validation d'un médecin

Année scolaire Classe	Visa Parents	Visa Elève / Etudiant
	Date : Signature :	Date : Signature :

AMENAGEMENT D'ÉPREUVES (AE)

Comment mettre en place la demande d'aménagement d'épreuve

La procédure est dématérialisée et se fait via le site internet : **Incluscol**.

Démarche à suivre sur le portail : <https://arenb.ac-besancon.fr/incluscol/chooseAuth>.

Connexion avec vos identifiants Educonnect, transmis par le secrétariat pédagogique de mon établissement scolaire.

Merci de suivre la procédure dite « complète ».

Je suis candidat scolaire...

Je me rends sur le portail Incluscol : <https://arenb.ac-besancon.fr/incluscol/> muni de mes identifiants EduConnect. Je (ou mon responsable légal) crée la demande en répondant aux questions.

Une fois ma demande enregistrée, elle est en statut **Demande créée**

Je peux suivre l'avancée de son traitement en cliquant sur « Historique ».



... comment et par qui va être traitée ma demande ?

J'ai déjà des aménagements de scolarité (PAP, PAI, PPS...) **ET** les aménagements d'épreuves dont j'ai besoin leur **correspondent**. La procédure est dite « simplifiée » : je n'ai pas accès au catalogue des aménagements **c'est normal**. Les aménagements seront alors saisis en concertation avec l'équipe de direction de mon établissement.

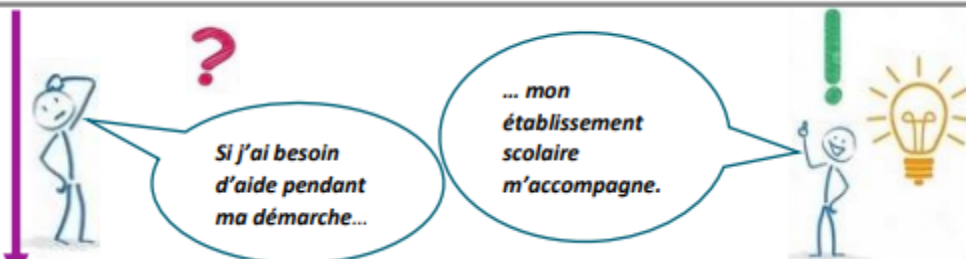
Je n'ai pas d'aménagements de scolarité **OU** les aménagements d'épreuves demandés **ne correspondent pas/plus** à mes aménagements de scolarité. La procédure est dite « complète ».



L'équipe pédagogique de mon établissement donne un **avis** sur chaque aménagement demandé. Si un aménagement n'est pas validé par l'équipe pédagogique, celle-ci exprime un motif de refus. Une fois cette phase terminée, ma demande passe en statut :

Traitée équipe pédagogique (simplifiée)

Traitée équipe pédagogique



Le médecin donne un **avis médical** sur chaque aménagement demandé. Si un aménagement n'est pas validé par le médecin, celui-ci exprime un motif de refus. Ma demande passe en statut : **Traitée médecin**

La Direction des Examens & Concours (DEC) donne un **avis réglementaire** sur chaque aménagement demandé. Si un aménagement n'est pas validé par la DEC, celle-ci exprime un motif de refus. Une fois cette phase terminée, ma demande passe en statut : **Traitée autorité administrative**

... et après ?

Une notification est déposée dans Incluscol puis dans mon espace Cyclades : ce document me communique les aménagements auxquels j'ai droit, et renseigne les éventuels motifs de refus des aménagements non validés.

Les centres d'épreuves sont **informés** des mesures d'aménagement de tous les candidats.

Par mesure de précaution, j'imprime la **notification d'aménagements d'épreuves** depuis mon compte Cyclades et je l'apporte le jour des épreuves.





Quand formuler ma demande ?

Je dois formuler ma demande dans Incluscol **avant les dates mentionnées ci-dessous.**

(*) DNB : élèves de 3^{ème} seulement

(**) EA / BGT : élèves de 1^{ère} et terminale seulement

Diplôme National du Brevet (3 ^{ème}) (*)	31/12/2023
Certificat de Formation Générale (3 ^{ème})	29/02/2024
Baccalauréat Général / Technologique (**)	31/12/2023
Epreuves anticipées du baccalauréat (**)	31/12/2023
Brevet Professionnel	31/01/2024
Baccalauréat Professionnel	31/01/2024
Certificat Aptitude Professionnelle (CAP)	31/01/2024
Brevet de Technicien Supérieur	31/01/2024
Mention Compl. (MC) + BMA Horlogerie	31/01/2024

Toute demande formulée **hors délai** sera **refusée**.

Et en cas d'accident, je fais comment ?



Je me casse le bras ou le poignet, par exemple. Il s'agit d'un imprévu appelé « pathologie aigüe ». **Je peux alors formuler une demande dans Incluscol** (pour une aide humaine, un tiers-temps pour les épreuves écrites, ...) **même si la date limite est dépassée.**

Ma demande sera traitée rapidement pour que je puisse passer mes épreuves dans de bonnes conditions.

Contacts Utiles

RAPPEL

Mon établissement scolaire est mon interlocuteur principal.

SERVICES MEDICAUX

Service de Santé Scolaire Médecin Conseiller technique DSDEN du Doubs 26 Avenue de l'Observatoire 25 000 BESANCON	Service de Santé Scolaire Médecin Conseiller technique DSDEN du Jura 335 Rue Charles Ragnemy 39021 LONS LE SAUNIER Cedex
Service de Santé Scolaire Médecin Conseiller technique DSDEN Terr de Belfort Place de Révolution Française 90003 BELFORT Cedex	Service de Santé Scolaire Médecin Conseiller technique DSDEN Haute-Saône 5 Place Beauchamp 70000 VESOUL

SERVICES ADMINISTRATIFS

Direction des Examens et des Concours
10 rue de la Convention 25000 BESANCON

Baccalauréat Général, Baccalauréat Technologique

ce.dec3@ac-besancon.fr 03.81.65.74.80

Diplôme National du Brevet, Certificat de Formation G¹e

ce.dec3@ac-besancon.fr 03.81.65.73.76

Baccalauréat et brevet professionnels, CAP, BMA, MC

ce.dec5@ac-besancon.fr 03.81.65.73.61

Brevet de Technicien Supérieur

ce.dec4@ac-besancon.fr 03.81.65.74.82



ACADÉMIE DE BESANCON

Liberté
Egalité
Fraternité

Candidats scolaires

Incluscol

... c'est quoi ?



Incluscol est la plateforme nationale qui permet de créer, collecter et traiter les **demandes d'aménagements d'épreuves** des examens.

Elle remplace les formulaires « papier ». Tout est dématérialisé, afin de gagner en temps et en efficacité.

... pour qui ?

Tout candidat à un examen ayant des besoins particuliers relatifs à un handicap ou une pathologie reconnue peut formuler une demande dans Incluscol.

